

Argancy 2014

Joyeuses fêtes !

Meilleurs voeux !

Janvier
n°74

Sommaire



Edito	2	Groupe Scolaire	
Conseil municipal du 30 août 2013	3-8	Anga fils du feu	24
Conseil municipal du 15 novembre 2013	9-12	Spectacle de marionnette : le rossignol	24
Travaux		La cour de récréation des maternelles	25
Rugy : élargissement de la rue des Pensées	13	La semaine du goût	26
Rugy : création d'une aire de pique-nique	13	Le ski à l'école	27
Bienvenue à notre nouvel employé communal	13	Périscolaire	
Mise en service du bâtiment multi-activités	13	Accueil en semaine	28
Bâtiment Place Anne de Méjanès		Programme des mercredis éducatifs	28
Les logements seniors	14	Un mois de juillet animé pour ORA jeunes	28
Les logements communaux	14	Site Internet	
Vivre à Argancy		Présentation du nouveau site Internet	30
Concours handipétanque	16	Civisme	
Brioche de l'amitié	16	Déneigement des trottoirs	31
Troc aux plantes	16	Implantation des bacs à sel	31
Concours des maisons fleuries	16	Défibrillateur	31
Cérémonie du 11 novembre	16	Sécurité	
90 ans	17	Périscolaire	32
Saint Nicolas	18	La rue des pêcheurs	32
Préparation de la salle des fêtes	19	A savoir	
Repas des anciens	20	Don du sang	34
L'histoire d'Argancy racontée par M. Pitoy	22	Etat civil	35
Bibliothèque			
Animation	23		
Appel aux bénévoles	23		

Edito



2013 s'achève et 2014 arrive à grands pas !

C'est donc l'heure de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Une échéance électorale est prévue dans quelques mois, je tiens donc à vous faire part de ma décision de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales.

Je suis fier des six années passées au service de la commune, du travail effectué avec l'ensemble des adjoints et conseillers, chacun dans leur domaine, suivant leur disponibilité et leur sollicitation. Je tiens à tous les remercier, ainsi que toutes les personnes qui m'ont entouré et assisté, l'ensemble du personnel communal, le corps enseignant, la police municipale, les bénévoles des associations, sans qui notre commune ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Une dernière personne m'a également beaucoup soutenu durant ces années, il s'agit de mon épouse, et je l'en remercie du fond du cœur. D'autre part, je souhaite d'ores et déjà, au prochain maire d'Argancy, bonne chance et pleine réussite.

Pour ce dernier édito de début d'année, je ne veux pas énumérer l'ensemble des réalisations de mon mandat en tant que Maire d'Argancy. Chaque année, elles vous ont été présentées et chaque jour, vous découvrez les investissements qui sont entrepris pour le bien-être de tous, toutes générations confondues.

Simplement quelques mots sur l'actualité de la commune en 2013 :

Le boulodrome et la salle multi-activités rencontrent le succès escompté de la part des associations et des écoles.

La construction du bâtiment de la place Anne de Méjanès vient d'être achevée. Les logements seniors et communaux seront prochainement disponibles à la location et j'espère que la bibliothèque pourra accueillir un public nombreux avant la fin de mon mandat.

Le dossier de la fusion de notre intercommunalité aura tenu en haleine notre conseil municipal jusqu'au bout. Nous attendons avec impatience le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg et lorsque vous recevrez ce bulletin municipal, la décision sera tombée. Deviendrons-nous obligatoirement « Rives de Moselle » ? L'avenir nous le dira.

Je vous souhaite, en mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente santé pour vous et pour tous ceux qui vous entourent.

Patrick ROZAIRE
Maire d'ARGANCY





Compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2013

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2013.

Ce compte rendu est approuvé, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, en y apportant des modifications aux points 8 et 10 du conseil municipal du 31 mai 2013 :

Point 8 : recours contre l'arrêté de fusion de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et du Sillon Mosellan

Dans le deuxième paragraphe il convient de :

- supprimer « unanime ». Il faut lire : « il apparaît clairement que le Préfet ne tient compte, ni des critères imposés par la loi, ni des oppositions argumentées telles qu'elles ont été rappelées encore en séance du 8 janvier

2013, et refuse manifestement ne serait-ce que d'étudier la proposition de certaines communes de la rive droite de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz et des Communautés de Communes du Haut Chemin (CCHC) et du Pays de Pange (CCPP).

- rajouter en fin de paragraphe : maintient sa décision prise lors du conseil municipal en date du 8 janvier 2013

Point 10 : Bibliothèque

Il convient de rajouter : les membres de la commission urbanisme présents, lors de la réunion en date du 5 mars 2012, affirment ne pas avoir eu connaissance du permis de construire.

Schéma Départemental de la coopération intercommunale

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération adressée par mail, en date du 28 juin 2013, par le Président de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz, relative à la constitution de l'organe délibérant issu de la fusion des Communautés de Communes de Maizières-les-Metz et du Sillon Mosellan.

Considérant la délibération prise par le conseil municipal, en date du 8 janvier 2013, relative à l'arrêté de périmètre du Préfet de la Moselle;

Considérant les recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg contre les arrêtés pris par Monsieur le Préfet, en date du 20 octobre 2012 et 16 avril 2013, fusionnant les Communautés de Communes de Maizières-les-Metz et du Sillon Mosellan;

Le conseil municipal, par 1 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention, se prononce contre la répartition des sièges de la future Communauté de Communes.

Transfert de compétence : création et gestion des équipements aquatiques

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la décision du conseil communautaire du 30 mai 2013 proposant aux communes une modification statutaire en vue de transférer à la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz la compétence pour la création et la gestion des équipements aquatiques.

Il donne lecture du courrier du Président de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz, reçu le 7 juin 2013, sollicitant la commune afin qu'elle statue sur cette proposition.

Considérant l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant également que la commune d'Argancy s'oppose à la fusion de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz et du Sillon Mosellan, le conseil municipal, par 1 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions, se prononce contre le transfert de compétence pour la création et la gestion des équipements aquatiques.

Redevance d'occupation du domaine public URM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'URM est tenue de s'acquitter auprès des communes, de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité, conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation en vigueur.

L'article R.2333-105 du Code général des collectivités territoriales prévoit un montant forfaitaire annuel maximum en fonction de la population de la commune, le conseil municipal devant en fixer le montant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et fixe le montant de la redevance à 193 €.

Décisions modificatives de crédits n°2 et n°3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit n° 2 par laquelle il a affecté à l'article 2041511 les crédits ci-dessous afin de pouvoir payer la participation aux investissements du SIVU des bassins versants :

Décision modificative de crédit n° 2

Section investissement - Dépenses		
Article	Libellé programme	Montant
020	Dépenses imprévues	-14 710 €
2041511	Subventions d'équipement versées aux organismes publics	14 710 €
	TOTAUX	0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative de crédit n° 3 suivante :

Décision modificative de crédit n° 3

Section investissement - Dépenses		
Article	Libellé programme	Montant
2313	Immobilisations en cours - Constructions	+90 000 €
2315	Immobilisations en cours - Installations techniques	+10 000 €
21571	Matériel roulant	+25 000 €
2312/272	Aménagement champ aux oies	+ 20 000 €
2313/274	Aménagement maison rue de Bussière	-145 000 €
	TOTAUX	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit n° 3.

Réfection du terrain de baseball

Monsieur Edmond Speyer, Adjoint au maire, présente au conseil municipal deux devis concernant les travaux de réfection du terrain de baseball, comprenant la remise en état de la pelouse et du schiste.

- Devis de la société Renova pour un montant de 14 688,00 € HT
- Devis de la société Tera Paysages pour un montant de 15 364,00 € HT

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, décide d'entreprendre les travaux. Après débat, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Tera Paysages et charge Monsieur le Maire de signer le devis.

Achat tondeuse

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour l'achat d'une tondeuse autoportée pour les ateliers municipaux.

Après essai de la machine par nos employés communaux, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la Société Horizon vert pour un montant de 22 944,90 € HT.

Remplacement des volets de la mairie

La commune a décidé de procéder au remplacement des menuiseries extérieures de la mairie. Monsieur Edmond Speyer, Adjoint au maire, présente au conseil municipal les devis suivants :

- Société Briotet 18 992,00 € HT
- Société Weigerding 19 700,00 € HT
- Société Sircobat 20 803,00 € HT
- Société Est fermetures 24 641,00 € HT

Après débat, le conseil municipal décide de retenir l'offre la mieux-disante de la Société Weigerding et charge Monsieur le Maire de signer le devis.





Protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret n° 2011-1474, paru le 8 novembre 2011, donne à nouveau la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé).

Ce décret met en place un dispositif juridique destiné à remplacer les anciennes aides versées aux mutuelles de fonctionnaires territoriaux. Il rend, de ce fait, invalide les financements des contrats existants qui ne respecteraient pas les modalités prévues au décret.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents. La participation accordée à l'agent par l'employeur public peut être modulée par la collectivité selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social (art. 23 et 24).

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent participer aux contrats de leurs agents.

- Participation sur tous les contrats qui sont labellisés par des organismes agréés : procédure de labellisation,
- Participation à un contrat négocié auprès des opérateurs (mutuelles, instituts de prévoyance ou assureurs) via une convention de participation souscrite après mise en concurrence et signée pour une durée de six ans.

Quelle que soit la formule choisie, les contrats et règlements devront, pour être éligibles à la participation des collectivités, respecter certains principes de solidarité décrits dans le décret.

Cette participation ne peut être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et doit être définie dans le cadre du dialogue social et après avis du comité technique paritaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'avis du comité technique paritaire en date du 21 février 2013,

ARTICLE 1 : de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

Pour le risque prévoyance :

- en participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par la collectivité pour la garantie incapacité temporaire de travail + invalidité,

ARTICLE 2 : de fixer le niveau de participation pour le risque prévoyance à 10 € par mois brut.

ARTICLE 3 : d'adhérer à la convention de participation prévoyance avec COLLECTEAM/HUMANIS, prestataire retenu par le Centre de Gestion de la Moselle à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter, à l'unanimité, les modalités ainsi proposées et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec COLLECTEAM/HUMANIS.

Rectification d'un nom de rue à Rugy

Lors du conseil municipal du 8 janvier 2013, les membres du conseil avaient délibéré sur l'attribution d'un numéro et d'un nom de rue à Rugy. Il s'agissait de nommer un chemin d'exploitation reliant le CD1 à l'habitation de Monsieur et Madame Bernard. S'agissant effectivement d'un chemin, il convient de le rectifier et ainsi le nommer « Chemin en Forge » et non pas « En Forge ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette rectification.



Construction de la bibliothèque

Monsieur le Maire présente au conseil municipal divers avenants concernant le marché : « construction d'une bibliothèque, de logements communaux et de logements seniors ».

Avenant n°1 correspondant au lot n°6 « menuiseries extérieures »

Titulaire du marché : Menuiserie Simon P

• Montant du marché initial	128 131,65 € HT
• Montant de l'avenant n° 1	+ 7 955,00 € HT
• Nouveau montant du marché	<u>136 086,65 € HT</u>

Avenant n°1 correspondant au lot n° 11 « VMC, climatisation – plomberie, sanitaire »

Titulaire du marché : Chauffa'vite

• Montant du marché initial	91 000,00 € HT
• Montant de l'avenant n°1	+ 2 458,00 € HT
• Nouveau montant du marché	<u>93 458,00 € HT</u>

Avenant n°1 pour le lot n° 13 « carrelages – faïences »

Titulaire du marché : Jean Bernard Revêtement

• Montant du marché initial	4 500,00 € HT
• Montant de l'avenant n° 1	+ 1 300,00 € HT
• Nouveau montant du marché	<u>5 800,00 € HT</u>

Le conseil municipal accepte, par 13 voix pour et 1 abstention, ces avenants au marché « construction d'une bibliothèque, de logements communaux et de logements seniors ». Monsieur le Maire est chargé de leur application.



Devis pour le matériel informatique de la bibliothèque

Dans le cadre de la création d'une nouvelle bibliothèque municipale située Place Anne de Méjanès à Argancy et conventionnée dans le réseau Département de la Lecture Publique et des Bibliothèques, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune est susceptible d'obtenir différentes subventions du Conseil Général de la Moselle.

Matériel informatique

A ce titre, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Edmond Speyer, Adjoint au maire, pour la présentation de deux devis pour l'achat de matériel informatique.

Le conseil municipal décide de retenir la Société Malisan

- Montant du devis : 10 883,00 € HT

Logiciel :

A son tour, Madame Yolande Neveux, conseillère municipale, présente un devis de la Société Microbib pour l'achat d'un logiciel.

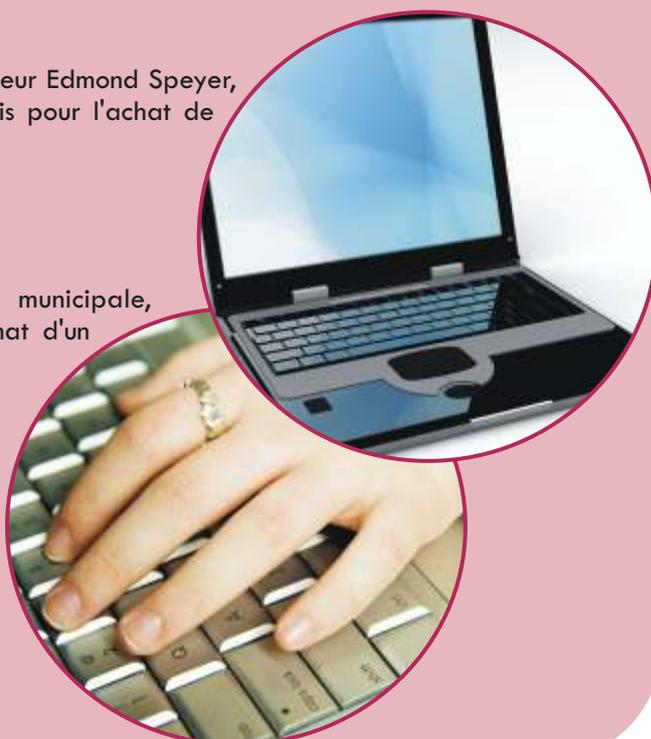
- Montant du devis : 911,70 € HT

Borne accès WIFI :

Devis de la Société Enama

- Montant du devis : 1 600,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer ces devis.





Demande de subventions pour l'équipement informatique /multimédia, le matériel et le mobilier de la nouvelle bibliothèque

Le conseil municipal constitue plusieurs dossiers auprès du Conseil Général de la Moselle, afin d'obtenir des subventions pour l'équipement informatique et multimédia, le matériel et le mobilier nécessaires à la nouvelle bibliothèque.

Le conseil municipal, lors de cette séance, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle afin d'obtenir ces subventions.

Ces dépenses sont les suivantes :

- Matériel informatique pour un montant de 11 000,00 € HT (devis MALISAN)
- informatique de gestion pour un montant de 950,00 € HT (devis MICROBIB)
- borne accès WIFI pour un montant d'environ 1 600,00 € HT (devis ENAMA)

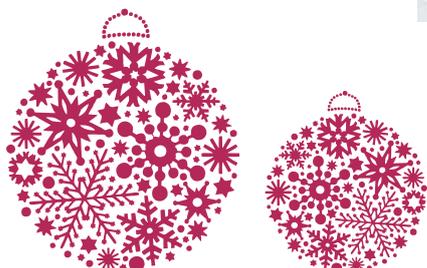
Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire d'inscrire la somme de 13 550,00 € HT à l'article 2313 de l'opération 270 du budget communal 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en vue de l'aménagement en mobilier de la nouvelle bibliothèque sur liste émanant d'un cahier des charges validé par le groupe de travail, solliciter Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle pour une subvention concernant ce mobilier et inscrire ces dépenses à l'article 2313 de l'opération 270 du budget communal 2013.

Demande d'autorisation pour l'ouverture d'une page Facebook pour la bibliothèque

Une demande d'autorisation est présentée au conseil municipal pour l'ouverture d'une page facebook pour la nouvelle bibliothèque. Celle-ci pourra permettre une plus grande lisibilité des événements de la bibliothèque notamment le suivi des travaux d'aménagements, les animations récurrentes et ponctuelles, les jours et heures d'ouverture et les nouvelles acquisitions de documents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture d'une page facebook réservée exclusivement au fonctionnement de la bibliothèque.





Indemnités de conseil

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le paiement d'une indemnité de conseil et de confection de budget à Madame le Percepteur du Trésor Public de Vigy pour l'année 2013.

• Le taux de l'indemnité 100 %	574,48 €
• Indemnité de confection budget	<u>30,49 €</u>
• Total	604,97 €
• Charges sociales déductibles	53,58 €
• Indemnité nette au taux 100 %	551,39 €

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 contre, décide de verser une indemnité nette au taux de 100% soit 551,39 € à Madame le Percepteur Prigent Léone de la Trésorerie de Vigy et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Remboursement des dépenses pour une manifestation intercommunale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la manifestation intercommunale des bibliothèques municipales « LIRE EN FETE 2013 », qui s'est déroulée à Ay-sur-Moselle le vendredi 4 octobre 2013, et la prise en charge intégrale du règlement des dépenses afférentes à cette journée par la Mairie de Trémery, il y a lieu de procéder au remboursement de la part incombant à la commune d'Argancy.

Le montant de la part communale (1/4 de la facture) n'a pas encore été établi, il se calculerait comme suit :

- montant des dépenses : 2 028,09 € diminué de la subvention allouée par le Conseil Général (subvention non encore notifiée).
- un avis de paiement nous sera transmis ultérieurement par la mairie de Trémery.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de procéder au règlement.

Programme de restauration des cours d'eau

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'arrêté n°2013-01 du 27 août 2013 portant ouverture d'une enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation présentée par le SIVU des bassins versants des ruisseaux de Charly-Oradour pour le programme de restauration des cours d'eau du bassin versant des ruisseaux de Malroy, de la Bevette et d'Argancy sur le territoire des communes de Charly-Oradour, Argancy, Malroy, Chailly-les-Ennery, Sanry-les-Vigy, Chieulles et Antilly.

Après étude du dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, le conseil municipal est chargé de donner son avis.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

Mise en location des appartements communaux place Anne de Méjanès



Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les appartements communaux situés 5 place Anne de Méjanès pourront être loués à compter du 1^{er} février 2014.

La gestion des biens immobiliers situés sur Argancy revient à la Société ALT'IMMO-GEST.COM d'Hagondange (anciennement GENERATION-IMMOBILIER), gestionnaire des biens communaux de la commune depuis la décision du conseil municipal du 1^{er} juin 2012.

Prix des loyers : prix du marché 10 € le m²

- Pour le F3 : 68,70 m² le loyer sera de 695 € charges comprises
- Pour le F2 : 49,20 m² le loyer sera de 490 € charges comprises

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, charge Monsieur le Maire de la mise en location des appartements.





Décision modificative de crédit n°4

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit n° 4 suivante :

INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
202	Frais doc. Urbanisme, numérisation	5 000,00	1 000,00	6 000,00
2051	Concession, droits similaires	5 000,00	1 500,00	6 500,00
21578	Autre matériel et outillage	10 000,00	-2 500,00	7500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	-9 000,00	6 000,00
2161	Oeuvres et objets d'arts	-	11 500,00	11 500,00
2312	Immos en cours - terrains	16 000,00	25 000,00	41 000,00
2313	Immos en cours - constructions	140 000,00	24 000,00	164 000,00
2315	Immos en cours - install.technique	160 000,00	44 000,00	204 000,00
2313/281	Volets de la mairie	-	25 000,00	25 000,00
2313/282	Aménagement bibliothèque	-	70 000,00	70 000,00
2313/274	Aménagement maison rue de Bussière	40 000,00	-35 000,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	4 707,00	54,00	4 761,00
	TOTAL		155 554,00 €	

INVESTISSEMENT				
Recettes				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
10266	Taxe aménagement	-	20 000,00	20 000,00
1323/264	Subvention invest. constr. Boulodrome	107 198,00	135 554,00	242 752,00
	TOTAL		155 554,00 €	

FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
60612	Energie - électricité	90 000,00	10 000,00	100 000,00
73925	FPIC *	11 000,00	16 000,00	27 000,00
6574	Subv. Fonct. Person. droit privé	90 000,00	-26 000,00	64 000,00
	TOTAL		0,00	

* FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, prend acte de cette décision modificative de crédit n° 4.

Tarifs municipaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2013, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2014.

Tarifs de la salle des fêtes		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Cauton de la salle		700 €	700 €
24 heures	Petite salle	138 €	69 €
	Grande et petite salle	273 €	137 €
	Cuisine	133 €	117 €
48 heures	Petite salle	251 €	126 €
	Grande et petite salle	511 €	256 €
	Cuisine	133 €	117 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Propositions de Monsieur le Maire pour 2014 :

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation Mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 €	30 €	10 €	40 €

Chèque détente seniors

Proposition de Monsieur le Maire pour 2014.

Personne de 60 ans et plus :

- chèque détente de 19 € valable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2014.



Tarifs municipaux (suite)

Tarifs columbarium

Nouveau cimetière

- Tarif sépulture évolutive
- place individuelle 335 €
- Tarif columbarium (pyramide) :
- case 2 urnes 335 €
- Tarif columbarium (linéaire) :
- case 4 urnes 400 €

Ancien cimetière

- cellule pouvant contenir 4 urnes 381 €

Tarifs concession 30 ans

- Nouvelle sépulture 30 €
- Renouvellement des sépultures 30 €

Monsieur Roland Martin, conseiller municipal, intervient pendant le débat, proposant d'augmenter pour l'année 2014 les tarifs municipaux et justifiant par le fait que ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2011.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2014.

Révision de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des délibérations fiscales à prendre avant le 30 novembre 2013 pour la taxe d'aménagement et diverses exonérations pour une application en 2014 :

- la taxe d'aménagement de 5 % reste inchangée,
- exonération places de stationnement extérieures.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'exonérer la taxe forfaitaire sur les places de stationnement extérieures exigées dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de maintenir la taxe à 5 % et d'exonérer la taxe sur les places de stationnement extérieures.

Rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la transmission du rapport d'activité 2012 de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz.

Ce rapport répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Il est demandé au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes.

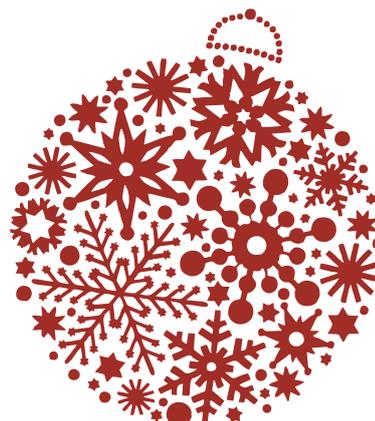
Signalisation « rue des Pêcheurs »

Un membre du conseil municipal demande des explications sur la mise en place du nouveau plan de circulation. Après un échange virulent, deux membres du conseil municipal quittent la séance. Monsieur le Maire décide de lever la séance immédiatement.

Plan de gestion des opérations de dragage de l'UHC Moselle navigable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un extrait de l'arrêté inter-préfectoral du 4 novembre 2013 autorisant, au titre des articles L. 214-1 à 6 du Code de l'environnement, dans le cadre du plan de gestion, les opérations de dragage de l'UHC Moselle navigable dans les départements de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle, de Neuves-Maisons (54) à Apach (57).

Le dossier sur l'opération autorisée est mis à disposition du public en Préfecture de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.





Elargissement du virage Rue des Pensées.



Rugy



Création d'une aire de pique-nique.



Bienvenue !

Nous souhaitons la bienvenue à Rémy Huber, notre nouvel employé communal. Il remplace Yannick Oder parti vers d'autres horizons.



Bâtiment multi-activités

Notre bâtiment multi-activités est opérationnel et accueille depuis la rentrée de la Toussaint les diverses activités sportives de la commune. Ici, le cours de Zumba.



Bâtiment place Anne de Méjanès



Logements seniors

La Communauté de Communes poursuit ses investissements dans la construction de nouveaux appartements destinés aux personnes âgées.

Huit logements seniors ont été réalisés au cœur du village à deux pas de la mairie.

Les travaux ont démarré début septembre 2012, pour se terminer courant décembre 2013, la maîtrise d'œuvre ayant été confiée à GRAFFITE ARCHITECTURE.

La location des logements se fera courant janvier 2014. Les loyers sont en cours de validation par la Communauté de Communes.

Ces logements sont destinés, selon conditions de ressources :

- à des personnes seniors,
- à des couples dont au moins un des membres est à mobilité réduite et ceci sans critère d'âge,

L'origine géographique sera également un des critères de choix. La priorité étant donnée :

- aux personnes de la commune
- aux personnes de la communauté de communes en tenant compte de leur éloignement direct par rapport à Argancy.

Il y a 8 appartements de type F2 :

Appartement 3	47,30 m ²
Appartement 3A	47,40 m ²
Appartement 3B	48,40 m ²
Appartement 3C	47,00 m ²
Appartement 3D	50,90 m ²
Appartement 3E	45,80 m ²
Appartement 3F	46,80 m ²
Appartement 3G	48,10 m ²

Renseignements et réservation
Communauté de Communes
Tél : 03 87 51 77 02.

Ces appartements ont été spécialement conçus pour les personnes à mobilité réduite et sont équipés d'interphones d'assistance à distance.

Logements communaux

Deux logements, situés au-dessus de la nouvelle bibliothèque, financés par la commune, permettront également à des personnes, sans critère d'âge, de pouvoir se loger dans de bonnes conditions.

Ces appartements sont situés au premier étage. Ils sont accessibles par un ascenseur (accès rue de Bussière) ou par des escaliers (accès côté couvent).

La priorité d'attribution étant donnée aux gens habitant de la commune ou à ceux désirant revenir habiter à Argancy.

Lors de la réunion du 15 novembre 2013, le Conseil Municipal a fixé à 10,00€ le m², son prix de location. Ce prix s'entend « charges comprises ».

Renseignements et réservation
Mairie d'Argancy
Tél : au 03 87 77 83 21
ou
Agence immobilière
ALT'IMMO-GEST.COM
M. Juan Moioli
28 rue Emile Zola
57300 Hagondange
Tél : 09 81 24 57 15
03 87 67 34 13
06 03 15 71 45

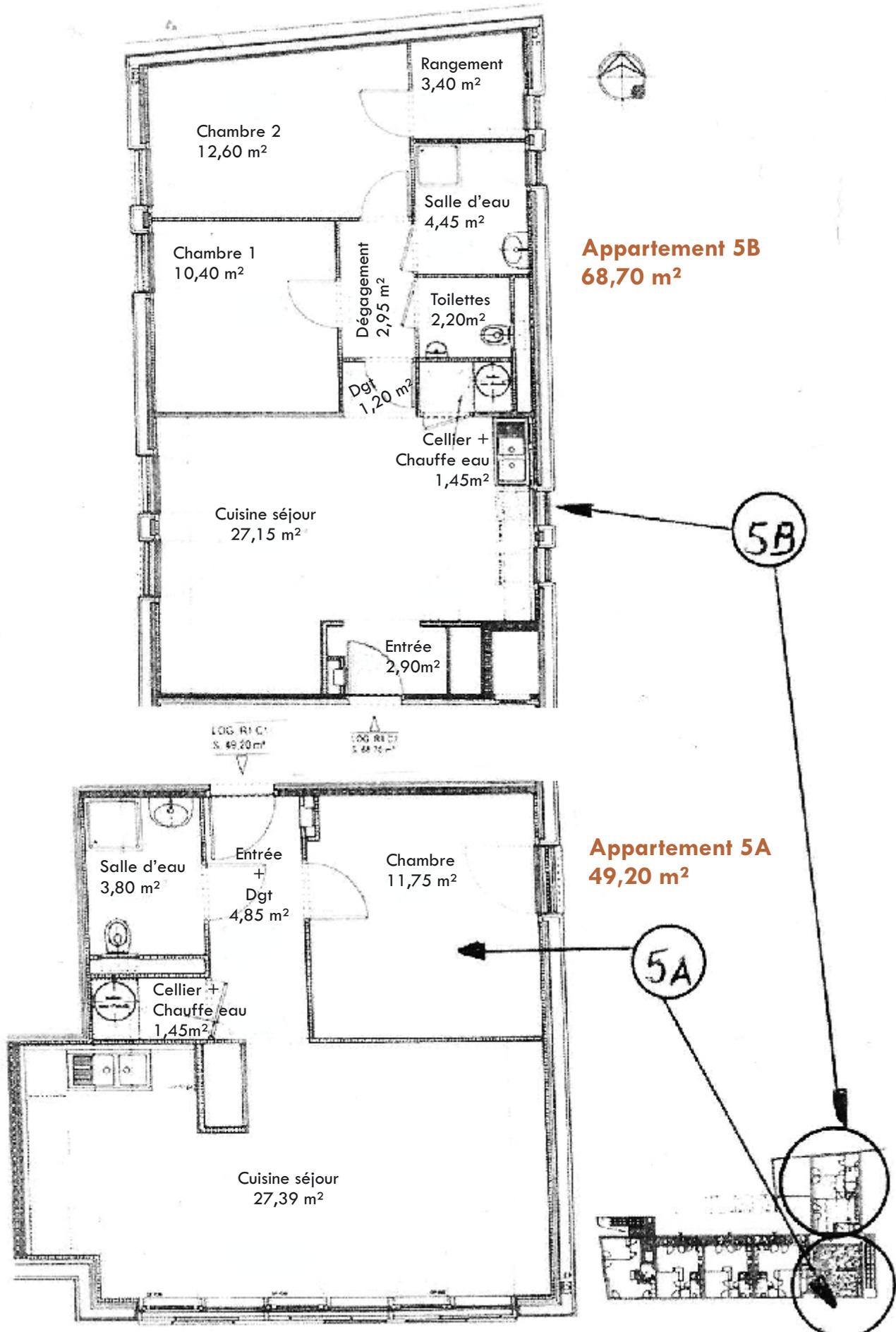
Appartement 5A	Type F2	49,20 m ²
Appartement 5B	Type F3	68,70 m ²

Séjour du 5B



Séjour du 5A

Plan des appartements communaux





Concours handipétanque

Argancy-pétanque a organisé pour la première fois, le 6 octobre dernier, le concours handipétanque du Comité de Moselle.

18 équipes provenant de Sarreguemines, Créhange, Jouy-aux-Arches, Fameck, Amnéville et Petite-Rosselle se sont retrouvées sur le boudrome d'Argancy. Le comité d'Argancy-pétanque s'est déclaré très satisfait de la réussite de cette journée et a souligné le comportement exemplaire des joueurs sur le terrain.



Brioche de l'amitié

L'opération brioches de l'amitié a permis de récolter 1042 € au profit de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de la vallée de l'Orne. Ce sont les Cavaliers propriétaires d'Olgy qui ont, cette année, été chargés de cette opération. Merci aux généreux donateurs.



Cérémonie du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre s'est déroulée à Ay-sur-Moselle. Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts d'Argancy.



Troc aux plantes

Le troc aux plantes d'automne n'a pas connu l'affluence des grands jours. Il faut dire que les conditions météorologiques n'ont pas facilité le travail de préparation.

Les personnes intéressées ont quand même pu trouver leur bonheur parmi un large choix de plantes. La bonne humeur étant de mise, les participants ont passé un bon moment.



Maisons fleuries

Les récompenses des maisons fleuries seront remises le dimanche 16 février 2014 lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, des médaillés et des nouveaux nés.

Voeux du Maire
Concert du Nouvel an
Galette des rois

Dimanche 5 janvier
2014



90 ans

*« La jeunesse a une belle face,
la vieillesse une belle âme. »*

Patrick Rozaire, Jocelyne Emmendoerffer, Marie-Thérèse Perrin, Jean-Paul Vetzal et Patrick Spirckel se sont rendus tant à la maison de retraite d'Ennery qu'au domicile respectif de nos nouvelles nonagénaires afin de leur souhaiter au nom de la Municipalité, un joyeux anniversaire ainsi que nos meilleurs vœux de santé et de longévité. Champagne, coffret gourmand, chocolats et fleurs leur ont été offerts. Nous leur souhaitons de très longues années et renouvelons nos félicitations.



Mme Léonie Lallement, lotissement de la Crouée

Entourée de son fils et de sa belle-fille, Léonie Lallement n'a pas manqué de retracer sa longue vie, insistant sur sa rencontre lors de la fête patronale d'Argancy avec Léopold Lallement qu'elle a épousé en 1951. En 1965, ils s'installèrent au lotissement de la Crouée où Mme Lallement réside encore aujourd'hui. Le couple a eu trois enfants, Violette, Roger et Martine.

*C'est toujours un bon moment de partage que les membres du Comité de Gestion apprécient. Nos nonagénaires ayant tellement d'anecdotes, quelques fois croustillantes, à nous raconter !
Merci à elles.*



Mme Marie-Thérèse Koenig,
maison de retraite d'Ennery

C'est en 1978, à l'heure de la retraite, que Madame Koenig et son époux, directeur d'école aujourd'hui décédé, sont venus habiter le lotissement du Stade à Argancy.

Le couple a élevé 4 enfants (2 garçons, 2 filles), dont Madame Lisch, qui a enseigné durant quelques années à l'école élémentaire d'Argancy.

En 2001, Madame Koenig a rejoint la maison de retraite d'Ennery où des membres de la Municipalité se sont rendus pour lui souhaiter un joyeux anniversaire.



Madame Marie-Thérèse Maurice, à Olgy .

Originaire de Malroy, Madame Maurice est venue habiter Olgy après son mariage en 1952 avec Monsieur Louis Maurice, agriculteur.

C'est entourée de sa fille, de son gendre et de sa petite-fille, qu'elle a partagé le verre de l'amitié avec les membres du conseil municipal.



Saint Nicolas et Père Fouettard en visite à l'école



C'est par l'intermédiaire de Saint Nicolas que la municipalité a offert un puzzle en bois aux enfants de la maternelle et un bon d'achat de 20 € en espace culturel aux élèves de l'école élémentaire. Tous ont reçu également un Saint Nicolas en chocolat.

Le Père Fouettard est reparti sans avoir distribué de coups de fouets. C'est bien connu, à Argancy, il n'y a que des enfants sages ...

Si chacun connaît l'origine du Saint Nicolas, en est-il de même du Père Fouettard ?

Le père Fouettard connaît plusieurs variantes en fonction des pays et des régions où la tradition existe. Toutefois, il est quasiment toujours représenté comme un personnage repoussant, couvert de fourrure, avec une longue barbe, le visage sombre et les cheveux hirsutes. Il est souvent équipé d'un fouet, d'un martinet ou de branchages. Il menace les enfants désobéissants ou ceux qui rechignent à réciter leurs prières, de les emporter avec lui dans une hotte ou un grand sac de jute.

Le père Fouettard est également souvent un personnage associé au bruit. Le fouet qui claque, les chaînes, cloches ou grelots qu'il porte font également partie de son attirail. Equipé de sabots ou de grosses bottes, il racle le sol en se déplaçant.

Selon une autre version, le père Fouettard serait né à Metz en 1552, lors du siège de la ville par les troupes de Charles Quint. Pour donner du courage aux habitants assiégés, la corporation des tanneurs invente un personnage grotesque, armé d'un fouet, qui poursuit jouvencelles et damoiseaux. L'année suivante, Metz est libérée. Le personnage au fouet est ressuscité, son passage coïncide avec celui de Saint Nicolas. Sa caricature restera dans les esprits sous l'appellation du Père Fouettard, un tanneur de fesses, accompagnateur de Saint Nicolas, un distributeur de cadeaux.

WANTED



Père Fouettard

Individu armé et dangereux.

Saint Nicolas offre 10kg de bonbons à qui le retrouvera !

Repas des anciens

Préparation de la salle des fêtes

Le comité de gestion de la Municipalité remercie les bénévoles, qui chaque année réparent présents pour la décoration de la salle en vue du repas des anciens.

Gérard, Yolande, Guy, Marie-Thérèse, Annie, Jocelyne, Jill, Sylviane, Christiane, Patrick, Aline, Liliane, **encore un grand merci!**

Un coup de chapeau aussi aux employés communaux dont l'aide a été fort précieuse.



Pour les personnes de plus de 60 ans non présentes au repas, un coffret de produits du terroir leur a été remis.





Repas des anciens

Repas des anciens, dimanche 1^{er} décembre 2013.

La municipalité a mis à l'honneur les anciens du village, lors du traditionnel repas de fin d'année.

L'orchestre « Jean-Claude Riff » s'est chargé des intermèdes musicaux tandis que l'école du cirque d'Argancy a émerveillé les convives par ses tours de magie, d'adresse et d'acrobatie. Le repas a été servi par l'équipe d'Orion Saint Eloy d'Amnéville. Belle journée qui restera dans les souvenirs.







L'Histoire d'Argancy racontée par M. Pitoy

Découvrir l'histoire de la commune que nous habitons n'est pas courant. Surtout que les recherches qui ont été faites par un de nos habitants, Monsieur Pitoy, vous étonneront si vous prenez le temps de lire.

Peu de communes sont en possession d'une histoire qui remonte à notre premier millénaire.

Elle est transcrite dans sept tomes répartis sur 5 volumes (un record).

Nous ne vous en disons pas plus, si ce n'est les titres de ces ouvrages.

L'oeuvre de M. Pitoy sur l'histoire d'Argancy se compose ainsi :

1^{er} livre - Tome 1

- « Regard sur le passé d'Argancy et de ses annexes au cours des siècles »

2^{ème} livre - Tome 2 en 2 parties

- 2A : « Argancy, terre d'Eglise, le chapitre cathédrale de Metz, seigneur du lieu »
- 2B : « Le chapitre, ses droits seigneuriaux, biens fonciers et dîmes sur Argancy, Olgy, Ruggy et Antilly »

3^{ème} livre - regroupe les tomes 3, 4 et 5 sous les titres :

- « Vie laborieuse au fil des jours »
- « La vie dans notre communauté d'Argancy et Olgy aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle »
- « La vie dans notre communauté d'Argancy sous l'Ancien Régime »

4^{ème} livre - Tome 6

- « Histoire religieuse de la paroisse d'Argancy des origines à la Révolution »

5^{ème} livre - Tome 7

- « Argancy de 1789 à 1870 »

L'histoire d'Argancy est disponible en plusieurs endroits dans la commune.

2 versions reliées cuir sont consultables à la mairie d'Argancy et à la mairie de Ruggy

Les autres exemplaires reliés en toile sont disponibles :

- 1 à la mairie de Ruggy
- 1 à l'école primaire
- 2 à la bibliothèque municipale
- 1 chez M. Pitoy
- 1 à la bibliothèque Départementale
- 1 aux Archives Départementales

Bravo M. Pitoy et encore merci pour le travail de recherche titanesque que vous avez effectué !



Bibliothèque

Animation de la bibliothèque

Des histoires de loups, d'escargots, de renard qui a des puces, des betteraves grimaçantes... tels étaient les contes proposés par Daniel Dubourg aux enfants ravis, lors d'une animation à la bibliothèque, sur le thème de la Lorraine.



Participez à la vie culturelle du village !

Dans le cadre de l'ouverture de notre nouvelle bibliothèque, située place Anne de Méjanès à Argancy, nous recherchons des bénévoles.

- Vous disposez d'un peu de temps ?
- Vous aimez les nouveaux défis ?
- Vous désirez participer à la vie culturelle de votre municipalité ?

Pourquoi ne pas vous joindre à l'équipe de bénévoles de votre nouvelle bibliothèque municipale ?

Etudiantes et étudiants, personnes retraitées ou qui ont du temps libre, trouveront dans le bénévolat en bibliothèque beaucoup de satisfaction. Ils auront la conviction d'être utiles, en s'impliquant dans l'une ou l'autre des tâches nécessaires à la vitalité de notre nouvel environnement culturel.

Les tâches étant très variées (prêt de documents, animation et promotion, préparation des échanges de documents, accueil des lecteurs, portage à domicile, accueil des classes, heure du conte pour les petits, un club lecture pour adulte, etc.), chacun ou chacune peut s'investir selon ses disponibilités et ses talents dans le secteur qui lui convient le mieux.

Rejoignez-nous !

Vous aurez la fierté de jouer un rôle important dans la qualité du service de la bibliothèque de votre commune, en partageant votre temps et vos talents.

Une nouvelle bibliothèque mieux équipée et plus moderne

- Un pôle accueil chaleureux
- 4 ordinateurs à la disposition du public
- Un espace détente et lecture de magazines
- Un espace « jeunes enfants » avec mobilier coloré et adapté
- Un espace ados avec BD et mangas
- Un espace lecture adultes avec BD et documentaires

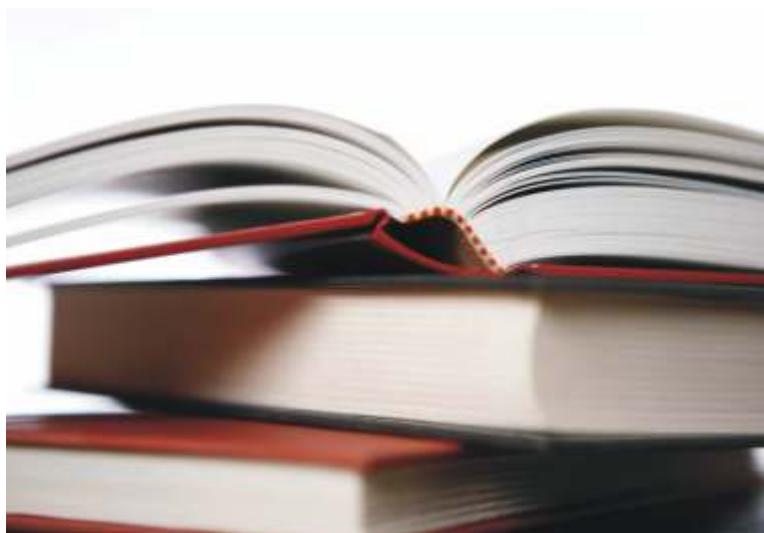


Réunion d'information Vendredi 17 janvier 2014 à 18H15

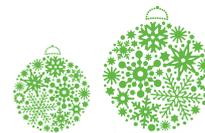
Si vous êtes intéressés par notre projet, venez nombreux et nombreuses à la réunion que nous organisons dans la salle qui jouxte l'actuelle bibliothèque.

Sophie, Aline, Yolande et Evelyne ont besoin de votre aide, et vous attendent pour vous donner toutes les explications complémentaires aux tâches diverses d'une bibliothèque. Elles répondront à toutes vos questions et vous remercient par avance de votre intérêt pour notre bibliothèque.

Cette réunion se déroulera dans la bonne humeur et sera suivie d'une collation où vous pourrez faire connaissance avec d'autres personnes du village et élaborer des projets constructifs.



Groupe scolaire



ANGA, le fils du feu

Dans le cadre du projet pédagogique mené à l'école maternelle sur le thème de la préhistoire et des premiers hommes, 70 élèves des écoles maternelle et élémentaire d'Argancy, ont assisté le 30 septembre, à un spectacle de marionnettes, intitulé « ANGA, le fils du feu ».

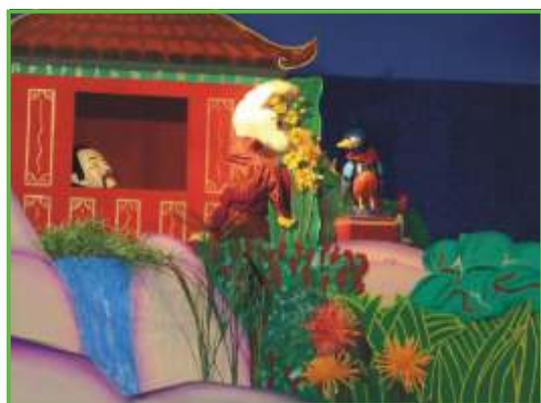
Ce spectacle proposé par la compagnie parisienne « Les Trois Chardons » mettait en scène un jeune garçon valeureux vivant avec sa tribu dans une caverne et devant partir à la recherche du feu.

Les jeunes spectateurs ont pu apprécier tant le savoir faire du comédien que la découverte d'une forme d'expression théâtrale.

Cette représentation, qui a eu lieu dans les locaux de l'école maternelle, a été financée par la municipalité.



Le Rossignol, un spectacle de marionnettes extraordinaires



Pour compléter le travail initié le mois précédent et faire découvrir d'autres techniques théâtrales de marionnettes, un spectacle « Le Rossignol », une création adaptée d'un conte d'Andersen, a été proposé aux élèves de l'école maternelle et à ceux du Cours Préparatoire, le 15 octobre dernier.

Les marionnettes de grandes tailles, le décor très élaboré et riche en couleurs ont émerveillé les enfants.

La richesse du sujet et la manière de conter du comédien les ont tenu en haleine; pas un mot, des yeux grands ouverts et des bouches bées telle était l'image donnée par ce jeune public pendant 45 minutes.

A l'issue de la séance, le conteur a également présenté des marionnettes anciennes de divers continents et a fait découvrir différentes techniques de manipulation sans en ôter la magie.

Le subventionnement de la municipalité a permis d'offrir à l'école ce moment de poésie.



La cour de récréation a fait peau neuve



Une collaboration efficace entre l'école maternelle et la municipalité a permis de mettre en adéquation le plaisir de jouer des enfants et le travail pédagogique des enseignantes pendant les activités d'éducation physique. Ainsi, de nouveaux tracés visuellement très agréables agrémentent cet espace extérieur.

Les anciens jeux, (marelles et jeu de sorcières) ont été remis au goût du jour et un circuit routier permet aux élèves de s'initier au déplacement sur route (piste d'éducation routière avec rond point et passage pour piétons).

Il est à noter également l'achat de nouveaux engins roulants permettant aux élèves d'exploiter au mieux ce nouvel aménagement.

Par ailleurs, les enseignantes ont constaté une nette baisse des petits conflits inhérents à tout moment de récréation. Le choix judicieux des « porteurs : taxis et tandem » incite davantage les enfants à les utiliser et les invite à mieux coopérer et jouer ensemble.

Comme à l'accoutumée, la municipalité s'est montrée très attentive aux souhaits des maîtresses et a accepté de financer ces nouvelles acquisitions.



Groupe scolaire

Semaine du goût

La semaine du goût à l'école a été l'occasion pour les élèves de découvrir leur monde proche : fruits d'automne, notamment les pommes. La cueillette de pommes du jardin de l'école a permis de déclencher l'envie de confectionner différentes recettes.

Au menu : dégustation de diverses variétés de pommes, réalisations de compotes, de crêpes, de tartes, de chaussons, de gâteaux et brochettes de fruits de saison, ont permis des échanges conviviaux entre les classes de l'école maternelle et le cours préparatoire.

L'aspect pédagogique n'en a pas été oublié pour autant : exprimer ses goûts, utiliser des quantités, un vocabulaire précis et adapté, adopter des règles élémentaires d'hygiène, aborder la nutrition ont été les éléments essentiels.



Idée recette

Crumble aux pommes

Temps de préparation : 25 minutes

Temps de cuisson : 30 minutes

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 6 belles pommes
- 150g de cassonade
- 150g de farine de blé
- 125g de beurre (le sortir 1/2 heure avant de commencer la recette)
- 1 petite cuillère de cannelle en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- le jus d'un citron



Préchauffer le four à thermostat 7 (210°C).

Peler, évider et découper les pommes en cubes grossiers, les répartir dans un plat allant au four, verser dessus le jus du citron, la cannelle et le sucre vanillé.

Dans un saladier, mélanger la farine et la cassonade. Puis ajouter le beurre en petits cubes et mélanger à la main de façon à former une pâte grumeleuse.

Émietter cette pâte au dessus des pommes de façon à les recouvrir. Mettre au four une bonne 1/2 heure.

Servir tiède avec de la crème fouettée ou de la glace à la vanille.

Le ski à l'école

Inscrite depuis l'ouverture du Snowhall d'Amnéville dans leur projet d'école, l'activité ski a été reconduite cette année encore pour les classes de Grande Section et de CM 2 des écoles d'Argancy.

Le financement conjoint, municipalité - coopératives de classes - participation des familles, permet de faire perdurer cette activité d'éducation physique insolite dans notre région.

La pratique du ski offre une richesse pédagogique indéniable au programme de la classe. En effet, les situations proposées de part leur environnement spécifique, sollicitent les ressources motrices et émotionnelles des élèves.

Apprendre à contrôler ses émotions et affirmer sa confiance en soi sont deux aspects fortement mis à contribution pendant les séances.

Cette activité favorise une exploitation variée en classe par un travail sur le langage, le vocabulaire et les arts plastiques.





Accueil avant et après la classe

Accueil du matin : 7h30 - 8h30

Accueil du déjeuner : 11h30 - 13h30

- Repas et activités
- Jeux de société
- Atelier créatif
- Jeux collectifs
- Contes
- Modelage ...

Activités du soir après la classe

16h30 - 17h30 avec goûter

Les lundis

- Atelier jeux de coopération : jeux de sociétés et de découverte

Les mardis

- Atelier créatif : gravure sur verre

Les Jeudis

- Groupe 1 : atelier sport (poissons passez, épervier, le chasseur, les arbres et les lapins...)
- Groupe 2 : Atelier créatif - fabrication de jeux géants

Mercredis éducatifs

De janvier à mars 2014 : découverte de l'Afrique

Programme du matin

Pour les 3 /6 ans

Eveil corporel : prendre conscience de son corps et de ses capacités motrices en douceur.

Pour les 7/12 ans

Artistes en herbe : Technique de base du dessin, manipulation de différents matériaux dans le but de créer une exposition.

Programme de l'après-midi

Mercredi 8 janvier

- Atelier culinaire et atelier modelage

Mercredi 15 janvier

- Atelier créatif : fabrication d'un village africain (vide poche)

Mercredi 22 janvier

- Atelier créatif : fabrication d'un village africain (suite)

Mercredi 29 janvier

- Atelier artistique : fabrication de masques africains

Périscolaire

1 rue des sablières

57640 Argancy

Tél : 03 87 77 72 50 ou 06 68 18 41 89

periscolaire.argancy@pep57.org



Mercredi 5 Février

- Atelier culinaire et jeux africains

Mercredi 12 février

- Atelier créatif : mosaïque du drapeau africain

Mercredi 19 Février

- Atelier artistique : peinture sur toile d'animaux africains

Mercredi 26 Février

- Atelier artistique : peinture sur vitre d'animaux africains

Mercredi 19 mars

- Atelier culinaire + poterie.

Mercredi 26 mars

- Sortie piscine

Un mois de juillet animé pour la MJC ORA Jeunes

Comme l'an passé, la municipalité a mis à la disposition de la MJC ORA Jeunes, un employé saisonnier, afin d'assurer la permanence de l'ouverture au mois de juillet. Bonne décision qui répond à un réel besoin si l'on en juge par la fréquentation de la structure tout au long du mois, tant dans les activités proposées que dans l'accueil à proprement parlé.

Dès la première semaine, lorsque Théau a proposé son barbecue afin de mobiliser les troupes et d'évaluer les souhaits et les envies de chacun, la présence de vingt jeunes était un bon indicateur pour la suite.

Quelques activités ont particulièrement marqué ce mois de juillet à la MJC.

Un grand jeu de piste dans les rues du village et les alentours a rencontré un franc succès. Quinze jeunes ont redécouvert notre patrimoine en interrogeant les anciens, en se déplaçant à droite et à gauche dans la localité afin de trouver les réponses nécessaires grâce aux indices fournis. Pour l'équipe victorieuse comme pour la perdante, le pot final fut l'occasion de terminer la journée comme elle avait commencé : dans la bonne humeur.

Il y eu beaucoup de demande pour l'activité voile animée par Arnaud à la base nautique et dix jeunes ont pu profiter d'un apprentissage à la navigation en toute sécurité.

Les rencontres de volley-ball, toujours très disputées, se sont déroulées sur l'herbe, à côté des terrains de foot. Il y avait, en fait, autant de supporters et de supportrices que de joueurs réunis.

A noter enfin une activité graff, financée par la municipalité et organisée en partenariat avec les PEP. Six jeunes ont pu exercer leurs talents artistiques sur un panneau en bois monté spécialement à l'arrière de la MJC, sous la direction de Lilou, réalisateur des fresques déjà largement admirées dans le village et de Justin, animateur pour les PEP.

La semaine de l'animation graff a vu la collaboration entre les trois animateurs, Théau, Justin et Lilou et a connu des records d'affluence pour la MJC, avec une moyenne de seize jeunes par journée, preuve que le foyer où la jeunesse d'Argancy aime à se retrouver a encore de beaux jours devant lui.





www.argancy.fr change de visage

La mise à jour du site internet du village est effective.

Cet été, le site internet d'Argancy s'est offert un coup de jeune : nouveau design, nouvelles fonctionnalités, un travail de fond réalisé par Quentin Henon-Hilaire.

En ligne depuis le 26 septembre, le nouveau site offre un design résolument moderne. Vous y retrouverez toutes les actualités de nos villages Argancy Olgy Rugy.

De nouvelles fonctionnalités sont désormais à votre disposition.

Grâce au travail coopératif de la mairie, vous pouvez désormais effectuer la plupart des demandes d'actes directement depuis l'interface web :

- extrait d'acte de naissance
- acte de décès
- acte de mariage.

Vous y retrouverez également un guide des formalités pratiques et indispensables ainsi qu'un formulaire direct pour le dispositif « Tranquillité Vacances ».

Les bulletins municipaux et les comptes rendus des conseils municipaux sont également disponibles dans une rubrique intitulée « Kiosque ».

Conçu pour faciliter la vie de tous, le site permet également d'accéder au menu de la cantine, mis à jour régulièrement, à la liste des associations de nos villages et leurs contacts ainsi que les commerces et entreprises implantées.

Retrouvez également des photos et un historique complet de nos villages dans la catégorie « Découverte ».

Rendez-vous dès maintenant sur :

www.argancy.fr





Déneigement des trottoirs

L'article L 2321-2-20 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires pour la collectivité mais, le déneigement par exemple, ne fait pas partie des obligations d'entretien normal des voies publiques.

Or, dans nos trois villages, pour la sécurité des piétons et des voies de cheminement, si la Communauté de Communes et la commune assurent avec efficacité et selon les moyens disponibles, le déneigement des axes principaux et des accès aux lieux publics, les propriétaires et les occupants d'immeubles doivent assurer le déneigement du trottoir devant la façade de leurs habitations.



Les devoirs des riverains

« Racler le trottoir après chaque chute de neige, plusieurs fois par jour si cela est nécessaire et tenir soigneusement balayés les trottoirs au droit de la façade ou, s'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,5 m de largeur à partir du mur de la façade.

La neige devra être stockée sur le trottoir, en cordon, ou en limite de l'espace dégagé.

En aucun cas, la neige ne devra être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique. »

Attention, à défaut, en cas d'accident (chute et blessures) la responsabilité civile des propriétaires et occupants est susceptible d'être mise en cause.



Soyez-sympa, aidez-vos voisins !

Emplacement des bacs à sel

Pour vous aider à déneiger votre portion de trottoir et pour lutter contre le verglas, plusieurs bacs à sel sont mis à votre disposition dans la commune.

Argancy

- Rue des Prés, devant les ateliers municipaux
- Rue des mésanges
- Rue des Pêcheurs
- Place Anne de Méjanès

En allant vers Olgly

- Rue de la Crouée
- Place des Maronniers
- Rue de Bussière, face au groupe scolaire

Olgly

- Intersection rue de la Chapelle et rue de la Côte
- Rue de Metz (Fermette)
- Rue des Roseaux

Rugy

- Rue du Clos Bellevue
- Place des Vignerons
- Rue des Vignes

Amelange

- Rue d'Amelange

Défibrillateurs hors service

Les défibrillateurs installés dans la commune sont momentanément inutilisables. Le maximum va être fait pour les remettre en service le plus rapidement possible.





Mise en sécurité des abords du périscolaire



Les enfants et les adultes enfin en sécurité, à la sortie du périscolaire.



Mise en sécurité de la rue des pêcheurs

Comme dans beaucoup de villages, vu l'étroitesse de certaines rues, la vitesse excessive, le stationnement, les incivilités posent problème.

C'est le cas entre autres, de la rue des Pêcheurs et de la Rue Saint Laurent, de la rue de l'Eglise, de la rue des Jardins.

A la demande répétée de certains riverains lors de fêtes de quartier, la municipalité a cru avoir trouvé une solution de mise en sécurité adaptée.

Mais, alors même que la pose de la signalisation était en cours, un courrier circulait dans les boîtes aux lettres et un mail était adressé en Mairie, reprochant à la Municipalité de ne pas avoir convié les riverains de ces rues pour un tour de table (voir ci-contre).

A noter pourtant que le bulletin municipal N° 73 page 11 explicitait cette nouvelle réglementation!

La mise en sécurité est donc reportée à une date ultérieure pour trouver LA SOLUTION.

AFFAIRE A SUIVRE.



 Intersections dangereuses

Vue aérienne du « quartier » de la rue des Pêcheurs. Image extraite de Google Earth. Cette photo est un peu ancienne puisque la place n'a pas encore été refaite mais elle montre bien l'étroitesse des rues concernées.

Courrier reproduit en intégralité à l'exception des nom et n° de téléphone distribué dans les boîtes aux lettres du quartier :

Chers Voisines et Voisins,

Vous avez pu constater la floraison automnale de quelques panneaux de circulation routière dans un but louable de sécurité pour les enfants de la rue des pêcheurs.

La municipalité a donc décidé de reporter une partie de la circulation de cette rue sur la rue Saint Laurent (par la mise en place d'un panneau de «sens interdit» mal placé et pratiquement invisible pour les usagers). Parents de la rue Saint Laurent, désolé pour vous mais la sécurité de vos enfants vaut moins que celle des chérubins de la rue des pêcheurs.

De plus, dans l'autre sens, en remontant du nouveau cimetière, un panneau « STOP » a remplacé le « cédez le passage ». La position de ce nouveau panneau ne permet pas de visualiser les véhicules venant de la rue de l'église. De plus, cet arrêt en côte, en cas de neige ou de verglas, risque de rendre difficile tout démarrage.

Afin de trouver une solution plus adaptée et surtout qui convienne à la majorité d'entre nous, je vous invite donc à me contacter au XXX après 19 heures en vue de regrouper des propositions constructives et de fixer ensuite un rendez-vous en mairie.



Mail reçu en Mairie et reproduit également en intégralité à l'exception des nom et adresse mail :

A l'attention de M. le Maire,

Totalement surpris par le floraison de panneaux de circulation implantés depuis quelques jours dans la rue des Pêcheurs, je me dois d'émettre certaines réflexions.

1) Ou est, ou a été, la concertation avec les riverains ?; le quartier est représenté par trois élus membres du CM, à aucun moment je n'ai été informé ou questionné sur ce sujet qui je suis conscient mérite débat et qui devait être traité. (J'avais déjà évoqué ce point lorsque j'étais conseiller municipal)...

2) A quel moment l'application de ces panneaux entre en vigueur ?; j'ai recherché les divers CR de conseil et je n'ai pas vu de délibération concernant ces implantations. Un arrêté est-il pris ? A ce jour, des véhicules sont toujours stationnés à contre sens... Comment interpréter les deux panneaux posés à 15m de distance ?

3) En dehors du choix retenu concernant le sens de circulation, je déplore encore plus la mise en place d'un panneau STOP remplaçant le « CEDEZ le PASSAGE » au niveau de la maison occupée par les logements communaux; aucune visibilité requise, que ferons-nous en période de neige et verglas ?

Manifestement, je me rallie aux remarques émises par d'autres riverains et je souhaite rencontrer les élus concernés par cette décision afin d'obtenir toutes les informations nécessaires pour la suite. Il serait bon aussi, d'évoquer les problèmes de stationnements anarchiques de cette rue qui, un jour occasionneront certainement des dégâts.

Espérant avoir une information concrète et pertinente dans les meilleurs délais, reçois mes cordiales salutations.





Don du sang : donner pour en recevoir peut-être un jour

280 promesses de Don à la Foire Internationale de Metz

Résultat satisfaisant suite à la présence de 19 associations de Donneurs de Sang Bénévoles lors de la Foire Internationale de Metz 2013.

Le 4 octobre, Christine Hoffmann, Présidente de l'association d'Ennery Rive Droite et ses environs avec deux membres de son comité, ont tenu une permanence avec la présence de deux membres de l'Union Départementale fédérée pour le Don de Sang Bénévole de la Moselle afin de solliciter les visiteurs présents à la F.I.M. pour qu'ils signent une promesse de don de Sang.

280 personnes ont donné leur accord pour se présenter au site de Metz, Forbach ou aux équipes mobiles lors d'une collecte de sang.

C'est l'Etablissement du Sang qui examinera ces promesses de dons et convoquera les personnes intéressées.

Bravo pour cette belle opération qui perdure depuis 30 ans déjà avec la présence de l'Association d'Ennery Rive Droite et ses environs.



Calendrier des collectes 2014

Mardi 28 janvier :	CHAILLY - Salle des fêtes de 16H à 19H
Jeudi 13 février :	TREMERY - PEUGEOT PSA Bâtiment 45 salle à manger de 8H00 à 12H30 et de 14H30 à 18H00
Jeudi 27 mars	ARGANCY - Salle des fêtes de 16h00 à 19H00
Mercredi 28 mai	MONTREQUIENNE - centre socioculturel de 16H à 19H00
Jeudi 19 juin	TREMERY - PEUGEOT PSA Bâtiment 45 salle à manger de 8H00 à 12H30 et de 14H30 à 18H00
Mercredi 30 juillet	TREMERY - Centre Arcabas de 16H00 à 19H00
Lundi 22 septembre :	AY/MOSELLE - MJC de 16H00 à 19H00
Jeudi 13 novembre	TREMERY - PEUGEOT PSA Bâtiment 45 salle à manger de 8H00 à 12H30 et de 14H30 à 18H00
Mardi 18 novembre	FLEVY 1 Salle des Fêtes 16H00 à 19H00

Collecte de sang des 6 derniers mois

Montrequienne	29 mai 2013	51 poches
Trémery	31 juillet 2013	45 poches
Ay sur Moselle	30 septembre 2013	31 poches
Malroy	10 octobre 2013	23 poches
Flévy	26 novembre 2013	40 poches
PSA Trémery	28 novembre 2013	166 poches

Ce qui représente un total de : 311 poches
Total de poches de sang pour l'année 2013 : 607



Etat-civil

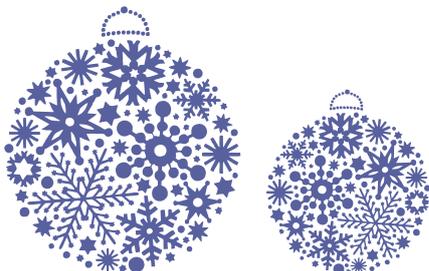
Naissances

Alex Bernard né le 31 août 2013
Romy Debin née le 31 octobre 2013
Cloé Liberti née le 10 novembre 2013
Camille Henry née le 22 novembre 2013



Décès

Gilbert Lavatelli décédé le 8 octobre 2013
Maryse Lesage décédée le 20 novembre 2013



Expression libre

La Municipalité, par le biais de sa commission «information», propose aux personnes qui le désirent, une page «expression libre» dans chaque bulletin trimestriel.

L'édition des textes ou images, est garantie sans coupure ni retouches à moins qu'ils ne soient diffamatoires ou portent atteinte à la dignité des personnes nommées ou non et qu'ils soient anonymes. Auquel cas, aucune suite n'y serait donnée.

Il est bien dommage de constater que cette rubrique n'est que très rarement alimentée par des réflexions ou suggestions de nos concitoyens !
A méditer, chers lecteurs !

Ce n'était plus arrivé depuis des décennies,
Tom est né à Argancy le 17 novembre 2013



Elodie et Grégory étaient en route pour la maternité, mais le petit Tom en avait décidé autrement. C'est ainsi qu'en urgence, ce jeune papa fut obligé de quitter l'autoroute pour se garer sur le rond-point d'Argancy et, sans perdre son sang-froid, a mis au monde son petit garçon. Heureusement, tout s'est bien passé !

Félicitations à Elodie Laglasse et Grégory Toussaint
Tous nos vœux à TOM.

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Noces d'or - Noces de diamant - Noces de platine



Vous fêtez vos 50, 60 ou 70 ans
de mariage,
signalez-vous en mairie !

Manifestations du trimestre

Janvier

6	Voeux du Maire Concert Vent d'est	Municipalité
17	Assemblée générale	ACP Olgy
23	Assemblée générale	Familles Rurales
26	Après-midi dansante italienne	US Argancy

Février

16	Accueil des nouveaux arrivants Accueil des nouveaux nés Médillés du travail Remises des prix des maisons fleuries	Municipalité
----	--	--------------

Mars

1 ^{er}	Démarrage des filets garnis	Argancy Pétanque
22	Loto du Personnel Communal	Amicale du Pers. com.
23	1 ^{er} tour des élections municipales	Municipalité
29	Nettoyage de printemps	Inter association
30	2 ^{ème} tour des élections municipales	Municipalité
30	Tournoi officiel de pétanque	Argancy Pétanque

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Courriel : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr

